



Droit du travail, perte de 400 euro sur salaire pour frais essenc

Par aurelie33220, le 02/03/2016 à 14:57

Bonjour,

Mon compagnon travaille actuellement pour une entreprise de chauffeur livreur, son patron lui fourni le camion qu'il peut garder 7/7, 24/24. Son patron lui retire de son salaire les frais d'essence du trajet maison/travail et travail/maison ça je peux le comprendre mais il lui enlève aussi les frais d'essence dus à ses trajet de livraison, donc de son temps de travail.

Ma question : est-ce que le patron a le droit de le faire car il perd environ 400 euro tous les mois sur sa paye ?

Merci d'avance.